



DELIBERATION n° 23 – 2018

En date du 10 Avril 2018

Portant sur une avance de trésorerie à des régies dotées de la seule autonomie financière

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELENOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, SANCHEZ Marie Hélène, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

Absent excusé :

LACORRE Séverine, VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

AVANCE DE TRESORERIE A DES REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un emprunt de 482 000€ environ a été budgété, en cas de besoin, sur l'opération des futurs locaux professionnels.

Avant de mobiliser cet emprunt, le Maire a la possibilité de demander une avance de trésorerie, qui est une opération non budgétaire et qui est remboursable dès le prêt mobilisé.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir une avance de trésorerie à des régies dotées de la seule autonomie financière au budget annexe « Locaux professionnels » d'un montant de 50 000.00 €.

Il s'engage également à rembourser cette somme sur le budget principal dès que le prêt sera mobilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- Attribuer une attribuer une avance de trésorerie de 50 000 Euros au budget annexe « Locaux professionnels »



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 10 Avril 2018

Pour le Maire, le 1^{er} adjoint,



Philippe Henry

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le